

# L'orientation des jeunes

---

## Déclaration du groupe Artisanat

Alors que c'est une des étapes déterminantes pour leur avenir professionnel, chacun s'accorde à reconnaître que l'orientation des jeunes dysfonctionne.

Il est donc indispensable de refonder le fonctionnement du système de sorte que l'orientation devienne l'aboutissement d'un projet construit par et pour chaque jeune.

À ce titre, le groupe de l'artisanat considère que deux leviers d'action sont prioritaires.

Il faut d'une part, donner aux jeunes une information à la fois objective et complète sur les formations, sur les capacités qu'elles requièrent, mais aussi sur les opportunités qu'elles offrent. Cela implique de donner réellement corps aux objectifs du « Parcours avenir » en permettant, aux collégiens comme aux lycéens, de découvrir les filières et les métiers, de rencontrer des professionnels et d'effectuer des stages en entreprises dans différents secteurs.

Il faut d'autre part, cesser de baser l'orientation sur les seuls résultats scolaires, en valorisant davantage les aptitudes, les ressources et les appétences des élèves.

Sur ces deux axes, le groupe de l'artisanat salue les préconisations de l'Avis.

Nous voulons insister également sur la nécessité d'accompagner le jeune dans ce parcours. Cet accompagnement doit être personnalisé et surtout dépourvu de préjugés notamment à l'égard de certaines filières professionnelles ou des formations en apprentissage. Celles-ci pâtissent encore trop souvent d'une image négative, alors qu'elles peuvent être des voies d'excellence et offrir de nombreux débouchés, mais aussi répondre aux aspirations de jeunes à se former rapidement à un métier.

Certains ont en effet peu d'appétences pour les apprentissages académiques et souhaitent dès la fin de collège rejoindre un cursus professionnel dans lequel ils vont se sentir valorisés et reprendre confiance en leurs capacités d'apprendre ; ce qui pourra les conduire à prolonger ensuite leur formation, y compris en cycle supérieur.

À ce sujet, le groupe de l'artisanat est très sceptique sur la préconisation numéro 10 qui diffère le palier d'orientation à la fin de seconde et dont la formulation ambiguë laisse libre cours à diverses interprétations.

Nous craignons qu'offrir des « modules de découverte », même approfondis, aux jeunes souhaitant s'engager dans une formation professionnelle dès la fin de collège, ne réponde pas aux attentes de tous ceux qui sont déjà sûrs de leur choix.

Pour nous, il est impératif de conserver la possibilité d'orientation en fin de 3e.

Nous regrettons également que l'avis ait, à plusieurs reprises, présenté les formations professionnelles comme des voies d'orientation par défaut et peu porteuses d'avenir.

Nous rappelons que ce sont ces voies qui conduisent à de nombreux métiers de l'artisanat qui recrutent, et que ces métiers sont de plus en plus plébiscités par des jeunes sortant d'études supérieures ou par cadres en reconversion désireux de donner un nouveau sens à leur travail.

Pour toutes ces raisons, le groupe de l'artisanat a exprimé un vote d'abstention.